



DECISION N°033 /D/FEICOM/DG DU

10 NOV 2024

Pour la réalisation des prestations d'entretien de l'immeuble siège du FEICOM

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

24/N° 033 /DA/FEICOM/DG/DMRFD/SDAS/SMA/WSS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Demande de Cotation N°014/DC/FEICOM/CIPM/2024 du 05 septembre 2024 pour la réalisation des prestations d'entretien de l'immeuble siège du FEICOM.

DECIDE:

Article 1^{er} : La société First Class Industrial Services & CO Sarl (FCIS Sarl), BP : 5388 Yaoundé-Cameroun, est déclarée adjudicataire à la Demande de Cotation visée supra, pour un montant de quarante et un millions huit cent cinquante-six mille sept cent cinquante (41 856 750) francs CFA TTC. Elle compte exécuter le Marché dans un délai de six (06) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 10 NOV 2024

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHI